

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE**
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024**
**Nombre de membres :**

En exercice : 59

Présents : 40

Pouvoirs : 8

Votants : 48

**Date de convocation et d'affichage :**

6 décembre 2024

**Numéro :**

D20241212\_283

**Objet :**

 Fonds de concours  
 Transition  
 écologique-  
 Commune de  
 Chalamont :  
 rénovation  
 énergétique

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAMONT	16/12/2024	x	C. MANCINI	
	Rachel	RIONET		x	S. PERI	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x		
	Evelyne	ESCRIVA		x		
	Pascal	GAGNOLET		x		
	Claude	LEFEVER			x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER			x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON		x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX			x	
VALEINS	Frédéric	BARDON			x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU			x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x		
	François	MARECHAL		x		
	Marie Anne	ROUX			x	
	Didier	FROMENTIN		x		
	Agnès	DUPERRIER		x		
	Jacques	LIENHARDT			x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT			x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,  
**Vu** la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

**Vu** la délibération n°D2022\_06\_07\_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique,

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de CHALAMONT comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la demande de fonds de concours reçue formulée par la commune pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux,

**Vu** l'avis favorable de la Commission mixte Finances/ PCAET réunie le 13/11/2024,

La commune prévoit des travaux de rénovation énergétique dans différents bâtiments :

- Mairie : changement des huisseries+ isolation + LED
- Partie ancienne du groupe scolaire : changement des huisseries + LED

- Isolation d'un mur du boulodrome couvert + LED
- Porte sectionnelle pour une meilleure isolation de la salle polyvalente
- Changement du système de chauffage au gaz de 2 logements communaux rue du stade pour des pompes à chaleur

Et la modification de l'éclairage de 2 des 3 stades de foot, (le 3<sup>e</sup> a déjà été soutenu dans un précédent dossier) ainsi que l'éclairage du terrain de tennis, de l'église et d'autres bâtiments communaux : comité des fêtes, centre hippique, maison paroissiale, services techniques.

Ce type de projet répond à la thématique « transition et sobriété énergétique » du Plan Climat Air Energie de la Dombes, et au type d'actions « rénovation énergétique de bâtiments publics ».

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus,

soit 63 761,73€ dont 15 940,43€ sont conditionnés à l'amélioration des services aux habitants, pour un coût de travaux éligibles de 237 278,94€.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Remplacement éclairage par LED dans divers batiments publics	41 970,30 €	État, au titre de la DETR - rénovation école	15 304,27 €
Remplacement éclairage par LED pour 2 stades de foot et terrain de tennis	50 782,97 €	État, au titre de la DETR - batiments publics	13 310,00 €
Remplacement de 16 huisseries à l'école	60 103,95 €	Région	8 417,35 €
Boulodrome isolation de la façade Est	13 289,82 €	Département	40 843,00 €
2 pompes à chaleur pour logements communaux	25 010,00 €	Reste à charge communal	159 404,32 €
Isolation de la mairie - plafonds sous rampants de toiture - 85m <sup>2</sup>	8 000,00 €	30% Fonds de concours Transition écologique CC	47 821,30 €
Remplacement 30 huisseries - mairie	34 090,90 €	10% bonus Fonds de concours	15 940,43 €
Menuiseries extérieures - Fermeture garage par porte sectionnelle	4 031,00 €	<b>Total Fonds de concours Transition écologique CCD</b>	<b>63 761,73 €</b>
		Autofinancement	95 642,59 €
Assiette retenue	237 278,94 €	Total	237 278,94 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de CHALAMONT dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours Transition écologique dont le montant ne pourra excéder 63 761,73€.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,

- **De verser** à la Commune de CHALAMONT dans le cadre de cette opération à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours Transition écologique dont le montant ne pourra excéder 63 761,73€.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

